



A Rennes le 30 juin 2020

Objet:

Prime COVID

Services d'Aide à Domicile

Madame, Monsieur,

Comme nous, vous avez entendu le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé s'engager à étendre la prime exceptionnelle pour les personnels mobilisés face à l'épidémie de COVID-19 aux salariés des services d'aide à domicile (SAAD). Pourtant, contrairement aux EHPAD et aux SSIAD, pour lesquels une enveloppe a été débloquée par l'Assurance maladie, la prime destinée aux intervenants à domicile n'est toujours pas garantie ; l'État estimant que son financement relève de la compétence, donc du budget des conseils départementaux.

Alors que la crise sanitaire a révélé un secteur mobilisé, véritable relais ou digue de protection de l'hôpital, et démontré l'urgence d'investir dans la réponse domiciliaire face aux défis du vieillissement de la population et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, la fédération UNA appelle les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités, selon leur niveau d'intervention respectif.

La prime d'État pour les SAAD : un enjeu de reconnaissance nationale

Entre sidération et indignation, le secteur se révolte face au désengagement du gouvernement qui s'est avancé sur le versement de la prime aux aides à domicile avant de se décharger du dossier de façon unilatérale, arguant de la compétence départementale.

Les aides à domicile n'ont pas à être les victimes d'effets d'annonces. Le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé se sont engagés sur le versement de la prime aux salariés des SAAD, au même titre que l'ensemble des soignants. Cette prime doit relever de l'État. Elle symbolise la reconnaissance de la Nation vis-à-vis de ces professionnels.

Face à cette position incompréhensible pour les aides à domicile des Côtes d'Armor, nous sollicitons votre soutien, qui pourrait se traduire soit par l'interpellation du gouvernement, soit par le versement de la prime à titre subsidiaire. Dans les deux cas, vous contribueriez à remédier à une véritable injustice, notamment au regard des EHPAD.



Le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine a annoncé le versement d'une prime d'un montant de 1 000 € pour les salaires du médico-social qui ne sont pas soutenus par l'Etat dont les services d'aide à domicile.

Nous espérons que votre département aura la même démarche pour le personnel ayant œuvré pendant toute cette crise.

Je reste à votre entière disposition pour échanger à ce sujet et vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Guy CROISSANT
Président d'UNA Bretagne